Note d'information de la Depp : L'éducation prioritaire - État des lieux **[1]**

Stefanou, A., Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). (2018, février). L'éducation prioritaire - État des lieux. *Note d'information*, *18*(02).
À la rentrée 2017, l'éducation prioritaire (EP) regroupe 1 097 collèges publics dont 365 en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et 6 700 écoles. Neuf collèges sur dix en REP+ accueillent plus de 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée. Par ailleurs, les enseignants qui y exercent sont en moyenne plus jeunes et moins anciens dans l'établissement. Les collégiens entrant en REP+ sont fragiles scolairement : près d'un sur cinq est en retard à l'entrée en sixième. Leur maîtrise des compétences du socle est moins solide. Par ailleurs, seuls trois quarts des collégiens de REP+ réussissent au diplôme national du brevet (DNB) contre près de neuf élèves sur dix dans les collèges publics hors éducation prioritaire.
Consulter la note (Ministère de l'Éducation nationale) [2]

**Liens**
[1] https://inshea.fr/fr/content/note-dinformation-de-la-depp-l%C3%A9ducation-prioritaire-%C3%A9tat-des-lieux-0
[2] http://www.education.gouv.fr/cid26181/l-education-prioritaire-etat-des-lieux.html